



Accusé de réception en préfecture	
062-218200-20250224-2025-13-DE	
Numéro de l'acte	2025-13-DE
Nature de l'acte	Deliberation
Matière de l'acte	7.5

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2025

QUESTION N°2025-13

FINANCES : PROJET DE CREATION D'UN SKATE-PARK ET FINANCEMENTS

RAPPORTEUR :

Monsieur Sébastien DUCHATEAU

Conseiller délégué aux associations et au moment sportif

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Ville d'Arques souhaite créer un skate-park situé à proximité immédiate du quartier prioritaire Léon Blum,

Considérant que la volonté est de dynamiser ce quartier et d'offrir au plus grand nombre l'accès à un équipement sportif de proximité,

Considérant que la ville d'Arques souhaite pour ce projet un accompagnement financier notamment du Département, de la Région et de l'Agence Nationale du Sport (ANS),

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : APPROUVE le projet de création du skate-park,

ARTICLE 2 : SOLLICITE pour cette opération un financement auprès du Département,

ARTICLE 3 : PROPOSE le plan de financement prévisionnel suivant :

SKATE-PARK			
DEPENSES	En euros HT	RECETTES	En euros HT
Travaux	98 700,00 €	Autofinancement	22 440,00 €
		Subventions Publiques	89 760,00 €
Honoraires - MOE	13 500,00 €	• Etat	
		Agence Nationale du Sport (20%)	22 440,00 €
		• Collectivités territoriales	
		Département du Pas-de-Calais (30%)	33 660,00 €
		Région (30%)	33 660,00 €
TOTAL DEPENSES	112 200,00 €	TOTAL RECETTES	112 200,00 €

ARTICLE 4 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document en ce sens

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables	21
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

Fait à ARQUES
Le 24 février 2025

Le secrétaire de séance,
Corinne REANT

Le Maire,
Benoît ROUSSEL



Acte administratif certifié exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le et publication ou
modification le **26.FEV.2025** **26.FEV.2025**
Monsieur le Maire



Benoît ROUSSEL